

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 2 mai 2017 à 20H00

En préambule de la séance du Conseil communal, Monsieur Pierre-André ARM, directeur de la COREB est venu présenter cette institution. Après cette présentation, les membres du Conseil ont pu poser des questions et les réponses ont été apportées.

Le document de présentation est joint à ce PV.

Une petite pause a permis de remettre la salle du Conseil dans son état puis sans autre, le Président du Conseil a ouvert la séance à 20h50.

Présidence : Ufuk Ikitepe, Président

Le Président ouvre la 4^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

47 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Michel Bula
- Carlos Costa
- Jean-Paul Crotti
- Céline Ombelli
- Marita Maiurano
- Virgile Pasquier

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 14 mars 2017.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation de :

- Mme Maria Catarina SOARES PAULO (PS) en remplacement de M. André Mayor (PS)
- Mme Merve GÜN (EM) en remplacement de M. David GÜN (EM)

2. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité, dont :
 - 05/17 Préavis No 16/12 - Bâtiment « Le Grenier », rue du Château 21, restauration partielle, intérieur et extérieur,
 - 06/17 Réponse au postulat de Charles CHARVET & consorts sur l'exonération de la taxe déchets des micros entreprises du 14 novembre 2016

3. Nomination

- a) d'un membre à l'AIMSLE
- b) d'un membre à la COGEFIN

4. Rapports des commissions

- a) Préavis No 06/17, Règlement communal sur la protection des arbres
- b) Préavis No 07/17, Demande d'un crédit de CHF 37'500.- pour des travaux au bâtiment des services communaux

5. Propositions individuelles.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Assermentation de :

- Mme Maria Catarina SOARES PAULO (PS) en remplacement de M. André Mayor (PS)
- Mme Merve GÜN (EM) en remplacement de M. David GÜN (EM)

En application de l'article 10 RC, ainsi que des articles 66, 67 et 82 LEDP, il est procédé à l'assermentation de Mesdames Maria Catarina Soares en remplacement de Monsieur André Mayor et Merve Gün en remplacement de Monsieur David Gün.

Les nouvelles conseillères sont priées de venir devant l'assemblée pour prêter serment. Le Président donne lecture du serment et félicite les nouvelles conseillères pour leur engagement envers la commune de Moudon et leur remet le Règlement communal accompagné d'une rose. Elles sont vivement applaudies par l'assemblée.

Suite à l'assermentation des deux nouvelles conseillères, 49 membres sont donc présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le 21 mars pour nommer les commissions chargées de rapporter ce soir ainsi que le 30 avril pour le dépouillement des élections cantonales.

Conseil communal de Moudon

Le Président remercie tous les membres du bureau électoral pour le respect des consignes et le travail remarquable lors du dépouillement.

Il félicite le Municipal et Député Felix Stürner pour son élection au Grand Conseil. Il est vivement applaudi.

Le Municipal Felix Stürner est reconnaissant de la confiance qui lui est faite. C'est « vertement » qu'il continuera à défendre les intérêts pour Moudon et sa région notamment.

Le bureau a reçu les démissions de Messieurs Virgile Pasquier et Jean-Paul Crotti.

Il appartiendra donc au groupe PLR de proposer deux personnes pour le Conseil communal du 20 juin ainsi qu'un membre remplaçant pour l'AIMLE.

Pour tous les conseillers inscrits pour la visite du nouveau Parlement Vaudois, rendez-vous est donné le 22 mai à 16h30 à la place du Bicentenaire pour un déplacement en covoiturage. Les personnes qui se rendent directement sur place sont priées de s'annoncer d'ici le 12 mai par e-mail.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Christian Trolliet, ancien conseiller communal. Au nom du Conseil Communal de Moudon, le Président adresse ses sincères condoléances à son épouse et à sa famille et invite l'assemblée à se lever pour observer une minute de silence.

Le Président rappelle que la date retenue par une commission ad'hoc doit être communiquée au Président et que les rapports doivent lui parvenir au moins 12 jours avant le Conseil.

b) de la Municipalité

Communication No 05/17 : Préavis No 16/12 - Bâtiment « Le Grenier », rue du Château 21, restauration partielle, intérieur et extérieur,

La communication est lue par le Municipal Lucas Contomanolis

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Willy Blaser fait la remarque que la Municipalité a une façon de faire qui le dérange un peu. En effet, le Conseil a voté pour un crédit de CHF 1'290'000.- pour ces travaux de restauration qui a libéré un bénéfice de CHF 150'000.- et on fait des travaux supplémentaires. Il y a CHF 9'000.- en fait de dépassement supplémentaire dans la communication. Est-ce que la Municipalité va faire comme ça pour tous les préavis et, quand la somme totale n'est pas dépensée, faire des travaux supplémentaires sans avoir prévenu la commission qui a étudié pour l'objet ou la commission des finances.

Conseil communal de Moudon

Bien qu'il va voter pour ce dépassement, Monsieur Blaser trouve cette façon de faire incorrecte et souhaite que ce procédé ne se reproduise pas les fois suivantes.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust est offusqué sur le coût d'environ CHF 100'000.- pour la cage d'escalier. Il fait part également de son étonnement quant au coût de CHF 28'775.- pour la chaudière.

Monsieur André Zimmermann demande si l'argent utilisé pour ses rénovations est bien issu du fonds Déglon et reste-t-il de l'argent sur ce fonds ou tout a été utilisé ?

Le Municipal Lucas Contomanolis répond que c'est bien le fonds Déglon qui a servi pour ces rénovations et il reste encore de l'argent sur ce fonds.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la communication.

La communication No 05/17 est acceptée par 38 voix, 2 avis contraires et 9 abstentions

Communication No 06/17 : Réponse au postulat de Charles CHARVET & consorts sur l'exonération de la taxe déchets des micros entreprises du 14 novembre 2016

La communication est lue par le Municipal Olivier Barraud.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Charles Charvet remercie la Municipalité pour avoir tenu compte de la demande de la commission de recours en matière d'impôt et d'y avoir répondu favorablement.

Monsieur André Zimmermann relève que la question a été posée à plusieurs reprises sur la possibilité que ces entreprises ont de venir déposer leurs déchets. Ces entreprises ne disposent que d'une heure le mercredi après-midi pour venir déposer leurs déchets et ces entreprises ont bien souvent ont une mixité d'activités et surtout un ménage privé. Dès lors, il semble qu'il y ait des difficultés à séparer les déchets ménagers des déchets issus d'une activité commerciale. Y a-t-il un moyen de faciliter la chose pour ces entreprises de manière à ce qu'elles ne doivent pas venir deux fois ?

Madame Michèle Pidoux, Municipale rappelle que les déchets professionnels sont à éliminer aux frais des entrepreneurs et pas à la déchetterie. Elle se renseignera comment sont traitées les entreprises et apportera plus de précisions la prochaine fois.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

Le Président passe au vote de la communication.

La communication No 06/17 est acceptée par 47 voix et 2 abstentions

Communications orales

Michèle Pidoux, Municipale, donne lecture des communications ci-après :

Ancienne décharge en Bronjon

En date du 20 février, la Municipalité a reçu un courrier de la Direction générale de l'environnement sollicitant la reprise des investigations sur une parcelle située en Bronjon où un terrain a servi dans les années 50-60 de décharge publique. La Municipalité a rencontré par la suite l'ingénieur chargé des contrôles des sites pollués. Il s'avère que cette parcelle avait déjà été investiguée et que la pollution semblait venir d'un collecteur eau usée abîmé, collecteur qui a fait l'objet d'une réparation en 2012. Malheureusement, il semble que cette mesure ne suffise pas à contrôler cette pollution qui pourrait menacer notre captage d'eau potable. Aussi, la DGE souhaite qu'une nouvelle campagne d'analyses soit effectuée afin de déterminer la nature du sous-sol et les mesures à prendre. Selon les bases légales en vigueur, le site ayant été utilisé par la collectivité, il doit être dépollué par la Commune bien qu'appartenant à un privé. Cependant, cette dépollution devrait être éligible à l'obtention de subventions cantonales et fédérales pour une proportion qui reste à discuter.

La Municipalité a décidé de demander des offres à des bureaux d'ingénieurs spécialisés pour la suite de ces investigations et porter un montant pour l'étude et les travaux au budget 2018.

Monsieur Charles Charvet a souvenir qu'un piézomètre a été posé en Bronjon il y a quelques années et on n'a jamais entendu parler des relevés de ce piézomètre. Qu'en est-il ?

Madame Michèle Pidoux, Municipale, répond qu'effectivement cette parcelle avait déjà fait l'objet de contrôle et de mesures de pollution en 2011-2012. Un nouveau contrôle des points de mesure a été fait ce début d'année et maintenant la demande est de réactiver ces contrôles et de déplacer quelques points de contrôles afin de déterminer de façon plus précise les mesures à prendre pour la dépollution de cette zone.

Fuites au Cheval Blanc

Une fuite de gaz à la ruelle du Cheval Blanc a nécessité l'intervention des services industriels la semaine suivant les Brandons. Le gaz a du être coupé durant 3 jours et la Municipalité s'en excuse auprès des abonnés. La conduite a été changée et une conduite eau potable en attente a été posée au vu du tuyau en place. Le lundi de Pâques c'est la conduite d'eau qui a lâché. Les factures des maîtres d'état ne sont pas encore toutes

Conseil communal de Moudon

parvenues à la Municipalité qui renseignera le Conseil sur les coûts de ces travaux ultérieurement.

Plantation d'arbres le long de la route de la Pussaz

Suite à l'abattage d'arbres pour raison de sécurité dans le secteur la Pussaz, 24 arbres ont été replantés ces jours par le service des forêts.

Une centaine d'enfants de 7ans ont planté un arbre vers le refuge de Beauregard dans le cadre d'une journée organisée par le service des forêts renforcé par celui de la voirie.

Valacrêt

Madame Carole Pico, Syndique, rappelle que le 4 avril dernier, le Conseil communal a reçu une information de la part de la Municipalité sur le plan sectoriel asile (PSA) qui a été publié officiellement le même jour par la Confédération. Le canton et les communes concernées de Syens et Moudon auront été informés en même temps.

La Municipalité a reçu les chefs des groupes politiques pour les informer de la situation afin qu'ils puissent à leur tour en informer les membres du Conseil.

La Municipalité, par cette communication, souhaite relever quelques points. Tout d'abord que les Municipalités de Syens et de Moudon travaillent en étroite collaboration et toutes les options et décisions sont prises d'un commun accord.

La Confédération via le Canton et son service du développement territorial donne un délai de consultation jusqu'au 11 mai pour les citoyens et les communes. Le plan est consultable au Greffe.

Les Municipalités de Syens et Moudon feront une réponse écrite commune. Par ailleurs, elles rencontreront le Conseil d'Etat le 19 mai prochain. Les Municipalités du Canton ont été informées par le secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) de l'élaboration d'un plan sectoriel au mois de juillet 2016. Mais à ce moment-là, il n'était pas sûr que Moudon figure dans le plan, ce n'était qu'une éventualité. La date de parution du plan avait été annoncée par le SEM pour le 1^{er} trimestre 2017, ce qui a eu lieu et comme on peut le constater maintenant, Moudon figure dans le plan comme un centre fédéral pour requérants d'asile sur le site de Valacrêt qui serait disponible du fait du départ de l'armée vers 2023-2025. Mais...car il y a un mais qui est important...Moudon serait concernée que pour remplacer le site de Perreux (NE) en 2029. Le bail à loyer venant à échéance en 2028 à Perreux, Moudon pourrait rentrer en ligne de compte mais ce n'est pas sûr. D'importants investissements ont été effectués sur le site de Perreux et souhaite le garder d'autant plus que cela représente 180 emplois dans le Canton de Neuchâtel.

Les Municipalités de Syens et de Moudon ainsi que le Conseil d'Etat s'opposent fermement à l'ouverture d'un centre fédéral pour requérants d'asile à Moudon de 480 personnes. En effet, Moudon estime remplir son devoir sur le plan d'asile en accueillant 150 à 170 requérants à l'EVAM et le Canton de Vaud remplit le quota du nombre de requérants qui lui est attribué par la Confédération.

Les moyens d'actions immédiats sont, au niveau des Municipalités, répondre par écrit à la consultation et rencontrer le Conseil d'Etat prochainement. Les Syndics des communes avoisinantes ont été approchés et sont d'entente pour signer un courrier commun afin d'

appuyer la position de Moudon-Syens. Aujourd'hui, au niveau du Grand Conseil, Le Député Jacques Perrin a posé une question orale au Conseil d'Etat sur l'affectation du site de Valacrêt après le départ des militaires.

Le site de Valacrêt, d'une superficie de 30 ha au total, de 4 ha de surface construite, peut accueillir plusieurs entités. Il y a de la place pour l'occupation de plusieurs structures en parallèle d'un centre fédéral de requérants ou non. C'est pourquoi, le temps de crise passé, il faudra s'atteler à trouver une affectation à ce site et cela passera par une collaboration étroite avec le Canton qui est le seul interlocuteur de la Confédération.

Résolution

Monsieur Michel Piguet, au nom des chefs de groupe du Conseil communal, dépose une résolution dont le but est aussi de soutenir la Municipalité et de montrer à l'extérieur un front uni. La population peut aussi manifester son soutien en signant la pétition qui circule en ville jusqu'au 11 mai 2017.

Résolution contre le projet d'implantation d'un centre fédéral pour requérants d'asile à la Place d'armes de Valacrêt à Moudon.

« En matière d'immigration, la commune et la population de Moudon n'ont rien à prouver. Nous apportons déjà notre pierre à cet édifice délicat. L'excellent travail du Groupe Suisses-Etrangers y est pour beaucoup, tout comme l'investissement des Autorités. Avec plus de 48% de résidents d'origine étrangère et la présence d'un centre EVAM de 150 personnes sur son territoire, Moudon mérite son slogan de "Cité de bon accueil" ».

L'équilibre actuellement conquis après 20 années d'un engagement sans faille reste fragile. Une arrivée massive de requérants anéantirait les efforts consentis pour maintenir un climat de tolérance à Moudon. Autant le dire franchement, la réalisation du projet de la Confédération reviendrait à les anéantir. Si le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) venait à confirmer sa volonté d'implanter ce centre fédéral à Moudon, les premières victimes seraient sans aucun doute les communautés étrangères moudonnoises elles-mêmes.

Nous considérons que notre ville prend déjà une part active et tangible pour s'acquitter des tâches qui lui sont confiées par notre Pays, notre Canton et la Confédération dans ce dossier.

Nous soussignés demandons donc au SEM et à la Confédération de prendre en compte la situation locale de la ville de Moudon, en particulier la composition actuelle de sa population, et de renoncer au projet d'implantation d'un centre fédéral pour requérants d'asile à Moudon. Pétition contre l'implantation d'un centre fédéral pour requérants d'asile à la Place d'armes de Valacrêt à Moudon.

La résolution est signée par les trois chefs des groupes politiques du Conseil communal de Moudon, Messieurs Willy Blaser, Michel Bula et Michel Piguet.

Le Président ouvre la discussion sur cette résolution.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote.

La résolution est acceptée par 44 voix, 1 avis contraire et 4 abstentions

Le Président du Conseil invite les membres du Conseil à signer la pétition. Les feuilles remplies sont à adresser à Monsieur Willy Blaser.

3. Nomination

a) d'un membre à l'AIMSLE

Monsieur Kurt Lehmann présente Madame Merve Gün.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président passe au vote par un lever de mains.

Madame Merve Gün est nommée à l'AIMSLE à l'unanimité.

b) d'un membre à la COGEFIN

Monsieur André Zimmermann présente Monsieur Daniel Goy.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président passe au vote par un lever de mains.

Monsieur Daniel Goy est nommé à la COGEFIN à l'unanimité.

Madame Merve Gün et Monsieur Daniel Goy sont vivement applaudis.

4. Rapports des commissions

a) Préavis No 06/17 : Règlement communal sur la protection des arbres

La parole est donnée à Monsieur Daniel Goy pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter le préavis avec les conclusions 1, 2 et 3 modifiées, après amendement des articles du règlement.

Madame Michèle Pidoux, Municipale, remercie la commission pour son travail sérieux et fourni pour l'étude de ce préavis. Cependant, la Municipalité doit apporter quelques précisions :

Le plan de 1975 est caduc selon l'arrêté du tribunal fédéral rendu en 2009. Cette instance considère que les plans de classements anciens qui n'ont pas été remis à l'enquête depuis 30 ans n'ont plus cours. Aussi, il n'est pas possible d'y faire référence comme le prévoit l'article amendé par la commission.

La Municipalité propose donc de sous amender l'article 2 présenté par la commission, en supprimant la référence au plan de classement du 1975.

De ce fait, la zone agricole sera soumise au même règlement que le reste du territoire communal en excluant toutefois les plantations de vergers, de productions fruitières et les

Conseil communal de Moudon

vergers à bois, les vignes et l'aire forestière qui est gérée par la loi forestière. Les autres modifications de l'article 2 proposés par la commission n'appellent pas de commentaires particuliers.

Notons encore qu'en cas de vacances, ni règlement ni plan de classement adopté, le règlement cantonal type s'applique.

La Municipalité propose donc le sous-amendement suivant :

Article 2 amendé par la Commission :

« Champ d'application/article 2 (modifié)

Sont protégés selon le présent règlement les arbres de 30 cm de diamètre et plus mesurés à 1,30 m du sol, ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives. Les diamètres des troncs multiples sur un même pied, mesuré à 1,30 m au-dessus du sol, sont additionnés.

Sont exclus de ce règlement : la forêt, les exploitations agricoles ou arboricoles et les pépinières.

Pour la zone agricole, le plan de classement du 28.11.1975 reste en vigueur. »

Article 2 sous-amendé :

Sont protégés selon le présent règlement les arbres de 30 cm de diamètre et plus mesurés à 1.30 m du sol, ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives. Les diamètres des troncs multiples sur un même pied, mesuré à 1.30 au-dessus du sol, son additionnés.

Sont exclus de ce règlement : la forêt, les exploitations agricoles ou arboricoles, et les pépinières.

Le Président du Conseil Ufuk Ikitepe ouvre la discussion.

Monsieur Charles Charvet attire l'attention de la Municipalité de ne pas tomber dans l'excès de réglementation. En effet, cet excès peut conduire inévitablement à un excès de paperasserie administrative et également à la mise en place d'un contrôle tatillon de son application.

Madame Sylvia Widmer adhère à l'application du règlement et à l'amendement proposé mais souhaite que ce règlement figure sur le site Internet de la commune de façon à ce que les propriétaires et les locataires puissent le consulter.

Madame Widmer demande si on pourrait contraindre les propriétaires, dont les arbres empiètent au fil des années sur le domaine public, à l'entretenir.

La Municipale Michèle Pidoux répond que les propriétaires ont les mêmes contraintes que les communes et l'Etat pour l'entretien des arbres etc.

Conseil communal de Moudon

Le Président passe au vote de l'article 2 sous-amendé par la Municipalité, alinéa par alinéa :

- **Alinéa 1** : Sont protégés selon le présent règlement les arbres de 30 cm de diamètre et plus mesurés à 1,30 m du sol, ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives. Les diamètres des troncs multiples sur un même pied, mesuré à 1,30 m au-dessus du sol, sont additionnés.

Au vote, l'alinéa 1 est accepté par 44 voix et 5 abstentions.

- **Alinéa 2** : Sont exclus de ce règlement : la forêt, les exploitations agricoles ou arboricoles et les pépinières.

Au vote, l'alinéa 2 est accepté par 44 voix et 5 abstentions.

Le Président passe au vote de l'article 3 amendé par la commission ad'hoc:

- **Abattage / article 3, 5^{ème} alinéa (nouveau)**

L'abattage des arbres qui présentent un danger immédiat, qui menacent la sécurité publique ou dont l'état sanitaire est jugé critique est traité au cas par cas par la Municipalité. L'abattage immédiat peut être ordonné préalablement à l'affichage au pilier public.

Au vote, l'article 3, alinéa 5 est accepté par 47 voix et 2 abstentions.

Le Président passe au vote de chaque conclusion du préavis :

1. **d'adopter le Règlement communal sur la protection des arbres de la commune de Moudon, tel que sous-amendé à l'article 2 et tel qu'amendé à l'article 3, lequel entrera en vigueur dès son approbation par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement,**

Au vote, la conclusion 1 est acceptée par 43 voix et 6 abstentions.

2. **de lever l'opposition collective déposée lors de la procédure d'enquête publique, leur requête ayant été intégrée au Règlement modifié,**

Au vote, la conclusion 2 est acceptée par 44 voix et 5 abstentions.

3. **d'abroger le plan de classement des arbres de la commune de Moudon du 28 novembre 1975.**

Au vote, la conclusion 3 est acceptée par 46 voix et 3 abstentions.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions :

Conseil communal de Moudon

1. **d'adopter le Règlement communal sur la protection des arbres de la commune de Moudon, tel que sous-amendé à l'article 2 et tel qu'amendé à l'article 3, lequel entrera en vigueur dès son approbation par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement,**
2. **de lever l'opposition collective déposée lors de la procédure d'enquête publique, leur requête ayant été intégrée au Règlement modifié,**
3. **d'abroger le plan de classement des arbres de la commune de Moudon du 28 novembre 1975.**

Le préavis No 06/17 est accepté par 45 voix et 4 abstentions avec les modifications apportées aux conclusions 1 et 2

Michèle Pidoux, Municipale remercie le Conseil pour avoir accepté ce règlement.

b) Préavis No 07/17 : Demande d'un crédit de CHF 37'500.- pour des travaux au bâtiment des services communaux

La parole est donnée à Monsieur Daniel Perret-Gentil pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Madame Monique Tombez souhaite apporter une petite rectification au rapport de commission, soit : Monique Tombez, remplaçante, absente mais non convoquée.

Madame Valérie Musy, sans contester la nécessité de ces travaux, ne comprend pas que le montant n'a pas été mis au budget 2017 alors qu'ils étaient connus l'année dernière. Madame Musy estime qu'une simple communication aurait suffi étant donné que le Conseil a autorisé la Municipalité à pouvoir dépenser des montants inférieurs à CHF 50'000.- ce qui est moins contraignant qu'un préavis autant pour la Municipalité que pour les conseillers.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que la Municipalité a volontairement mis le montant de ces travaux dans le plan des investissements et non dans le budget car elle estime que ces travaux exceptionnels ne sont pas de l'entretien. De cette manière, cela permettra également, dans une certaine mesure, de comparer le budget d'entretien des bâtiments d'année en année sans les travaux exceptionnels.

Le Municipal Steck relève, qu'en effet, la Municipalité n'était pas obligée de faire un préavis pour cet objet mais c'est aussi une bonne chose que la Municipalité mette plus en discussion certains travaux extraordinaires plutôt que faire une simple communication. Certainement qu'à l'avenir, cette manière de faire sera réitérée.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Daniel Perret-Gentil répond à Madame Monique Tombez qu'il a suivi le protocole pour la convocation des membres de la commission et n'est pas responsable si le membre convoqué de son groupe n'a pas fait suivre pour être remplacé.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions du préavis.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux, selon le présent préavis,**
- 2. octroie à cet effet un crédit d'investissement global et maximum de CHF 37'500.- TTC, dont à déduire toute participation de tiers,**
- 3. prend acte que les dépenses successives de la conclusion 2 seront activées au bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement sera amorti en 10 ans au maximum.**

Le préavis No 07/17 est accepté par 47 voix et 2 abstentions

5. Propositions individuelles

Monsieur Charles Charvet s'inquiète de l'état du sol de la salle I de gymnastique .de l'Ochette qui non seulement est glissant mais il y a également des grilles cassées où on peut facilement se blesser les pieds. Qu'en est-il ?

Le Municipal Felix Stürner répond qu'il a rendez-vous dans une dizaine de jours avec le concierge pour faire le point sur les problèmes des salles de gymnastique et que des travaux de réfection vont avoir lieu prochainement.

Monsieur Etienne Habegger remercie la Municipalité et la commission pour avoir pris acte des remarques concernant le règlement sur les arbres.

Monsieur Kurt Lehmann a reçu un courrier concernant la pétition déposée par Madame Thorens en 2011 où une suite était attendue concernant la circulation à la route des Combremonts.

Madame Carole Pico, Syndique, répond qu'elle en a pris connaissance tout récemment. La Municipalité va s'en occuper et une suite sera donnée prochainement.

Monsieur Pierre-Alain Volery relève que le parcage des véhicules dans la Haute Ville pose des problèmes. Il ne parle pas des véhicules qui déposent des personnes ou des

Conseil communal de Moudon

marchandises ni celles qui sont dans les sites privés mais certains conducteurs ne respectent pas les panneaux de signalisation. Doit-on attendre qu'il y ait un accident pour agir ?

Dans le même quartier des travaux sont entrepris pour la rénovation de bâtisses. Par contre, les bennes qui servent à récupérer les déchets des chantiers sont stationnées directement sur les pavés et sans protection. Monsieur Volery demande qui paie les dégâts ?

Madame Carole Pico, Syndique, concernant le parcage à la rue du Château, répond que bien sûr c'est la sécurité publique qui surveille mais qu'actuellement elle se trouve avec un effectif réduit. Il y a eu également quelques manifestations qui ont fait qu'il y a eu un peu de relâchement dans le travail de contrôle de proximité. La Syndique promet que la Municipalité va s'y atteler et résoudre la situation.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que tous dégâts sur le domaine public sont à la charge du propriétaire.

Monsieur Patrick Foulk demande si la Municipalité peut intervenir pour améliorer la sécurité sur le chemin de Valacrêt qui relie la route d'Hermenches à Bressonnaz, via la caserne de Valacrêt. C'est un chemin carrossable signalé comme « bordiers autorisés pour les véhicules automobiles et les motocycles » entre la route d'Hermenches et la caserne de Valacrêt. Des familles avec des jeunes enfants s'y sont installées et de nombreuses personnes s'y promènent.

Malheureusement, ce chemin est fréquemment utilisé par des véhicules non autorisés, entre autres par des pendulaires venant de Sottens qui veulent éviter de traverser la ville. Les riverains ainsi que les promeneurs se font du souci pour leur sécurité.

Madame Carole Pico, Syndique, relève aussi que des bruits courent comme quoi des courses de voitures auraient lieu sur ce tronçon. Or, la Gendarmerie a été alertée et a passé à plusieurs reprises mais n'a rien vu à ce jour. La Municipalité prend note de ces problèmes.

Madame Anne Salomon remercie toutes et tous pour l'avoir soutenue lors des élections cantonales ce qui lui a permis d'avoir un beau résultat. D'autre part, Madame Salomon a quitté le comité de la SIC et elle remercie également la Municipalité pour sa reconnaissance à cette occasion.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h12, le Président lève la séance du Conseil et remercie chacun de sa participation.

Conseil communal de Moudon

Le Président :

La Secrétaire :

Ufuk Ikitepe

Nicole Wyler